

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2023  
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Séance régulière du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023 à 18 h à la salle municipale à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Mario Parent, Annie Boivin, Serge Tremblay, André Désilets, July Boisvert et Marc Desrochers, sous la présidence de Monsieur Michael C. Turcot, maire.

Audrey Ricard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Monsieur le maire Michael C. Turcot ouvre la présente assemblée.

459-11-2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par** la conseillère Madame Annie Boivin  
**Et résolu**

**Que** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**ADMINISTRATION**

460-11-2023 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 386-2021 ET 388-2021 - SOUMISSIONS

Date d'ouverture :	7 novembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 novembre 2023
Montant :	317 000 \$		

**Attendu que** la Municipalité de Mandeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 novembre 2023, au montant de 317 000 \$;

**Attendu qu'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 300 \$	5,62000 %	2024
43 800 \$	5,62000 %	2025
46 300 \$	5,62000 %	2026
49 100 \$	5,62000 %	2027
136 500 \$	5,62000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,62000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 300 \$	5,45000 %	2024
43 800 \$	5,25000 %	2025
46 300 \$	5,25000 %	2026
49 100 \$	5,25000 %	2027
136 500 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,76400

Coût réel : 5,64632 %

3 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

41 300 \$	5,67000 %	2024
43 800 \$	5,67000 %	2025
46 300 \$	5,67000 %	2026
49 100 \$	5,67000 %	2027
136 500 \$	5,67000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,67000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

**En conséquence,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Marc Desrochers

**Et résolu**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Que** la municipalité de Mandeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2023 au montant de 317 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 388-2021 et 386-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité.**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
317 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 NOVEMBRE 2023**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mandeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 317 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
388-2021	168 700 \$
386-2021	148 300 \$

**Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;**

**Attendu que**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 386-2021, la Municipalité de Mandeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**En conséquence,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur André Désilets

**Et résolu**

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	41 300 \$	
2025.	43 800 \$	
2026.	46 300 \$	
2027.	49 100 \$	
2028.	51 900 \$	(à payer en 2028)
2028.	84 600 \$	(à renouveler)

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 386-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité.**

462-11-2023

CLUB FADOQ MANDEVILLE - DEMANDE

Demande du Club FADOQ Mandeville à l'effet de réserver gratuitement la salle municipale pour leur souper de Noël le 2 décembre 2023.

**Il est proposé par** la conseillère Madame July Boisvert  
**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville autorise le prêt de la salle municipale pour une somme de 50.00 \$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

463-11-2023

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur  
**Et résolu**

**Que** la présente assemblée soit et est levée à 18 h 11.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**Michael C. Turcot**  
**Maire**

---

**Audrey Ricard**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**